



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 5 juin 1998 — N° 190

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau

QUÉBEC

5 juin 1998

5 juin 1998

Le vendredi 5 juin 1998

N° 190

La séance est ouverte à 10 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Du consentement de l'Assemblée, M. Jolivet, leader du gouvernement, propose :

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée au moment de l'impression de la version anglaise du projet de loi n° 436, An Act respecting Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 436 est inscrit à l'étape de l'adoption;

QU'il me soit permis de présenter la version anglaise du projet de loi n° 436 telle qu'elle aurait dû être présentée à l'Assemblée par le ministre délégué à l'Industrie et au Commerce le 14 mai 1998;

QUE cette nouvelle version anglaise soit considérée avoir été présentée en date du 14 mai 1998 et qu'en conséquence toutes les étapes du processus d'adoption du projet de loi n° 436 qui ont eu lieu à ce jour, soit la présentation, l'adoption du principe, l'étude détaillée en commission et la prise en considération du rapport de la commission, soient considérées valides comme si elles avaient été franchies avec cette version.

La motion est adoptée.

5 juin 1998

Dépôts de documents

M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, dépose :

Une étude sur «Les procédures d'octroi de contrats pour les services d'architectes et d'ingénieurs», préparée, en mai 1998, par M. Claude Fluet de l'Université du Québec à Montréal.
(Dépôt n° 1685-980605)

M. le Président dépose :

Le rapport de mission qu'il a effectuée au Parlement de la République d'Haïti, à Port-au-Prince, du 1^{er} au 5 mai 1998.
(Dépôt n° 1686-980605)

Copie de l'entente, intervenue à cette occasion, entre le Parlement de la République d'Haïti et l'Assemblée nationale du Québec, pour l'institution d'une Commission permanente interparlementaire Québec-Haïti.
(Dépôt n° 1687-980605)

Dépôts de rapports de commissions

M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis) dépose :

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 20 mai 1998, a entendu la Curatrice publique, en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*, et, à cette fin, a examiné le rapport spécial déposé à l'Assemblée nationale par le Vérificateur général sur le Curateur public. La commission a également tenu des séances de travail les 2 et 4 juin 1998. Le rapport contient des recommandations.
(Dépôt n° 1688-980605)

M. Lachance (Bellechasse) dépose les rapports de la Commission des transports et de

5 juin 1998

l'environnement qui :

– les 3 et 4 juin 1998, a procédé à des consultations particulières et tenu des auditions publiques sur le projet de loi n° 405, Loi favorisant la protection des eaux souterraines.
(Dépôt n° 1689-980605)

– et le 4 juin 1998, a étudié en détail le projet de loi :

n° 405 Loi favorisant la protection des eaux souterraines – Rapporté sans amendement.
(Dépôt n° 1690-980605)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Jolivet, leader du gouvernement, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Jolivet, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail procède à des consultations particulières sur le projet de loi n° 445, Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives au bâtiment et à l'industrie de la construction, le jeudi 11 juin 1998, à la salle Louis-Hippolyte LaFontaine, et, à cette fin, entende les organismes suivants :

-11 h 00 à 11 h 30, Remarques préliminaires;

-11 h 30 à 12 h 15, la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ);

-12 h 15 à 13 h 00, l'Association de la construction du Québec (ACQ);

-15 h 00 à 15 h 45, l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
(ACRGTQ);

-15 h 45 à 16 h 30, la Fédération des associations et corporations en construction du Québec;

-16 h 30 à 17 h 15, la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ);

5 juin 1998

- 17 h 15 à 18 h 00, l'Association des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ);
- 20 h 00 à 20 h 45, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ-construction);
- 20 h 45 à 21 h 30, le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction
(International)
;
- 21 h 30 à 22 h 15, la Centrale des syndicats démocratiques (CSD-construction);
- 22 h 15 à 23 h 00, la Centrale des syndicats nationaux (CSN-construction);
- 23 h 00 à 23 h 45, la Commission d'accès à l'information (CAI);
- 23 h 45 à 24 h 00, Remarques finales;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE le ministre du Travail soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Mme Delisle (Jean-Talon) présente une motion concernant des auditions publiques sur l'état du système de santé au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la Semaine de la municipalité, qui se déroulera du 7 au 13 juin 1998. Cet événement veut marquer l'attachement des Québécois et des Québécoises à leur milieu de vie et au développement de leur collectivité locale.

5 juin 1998

QUE l'Assemblée nationale félicite les 32 élu(e)s et bénévoles qui recevront, le 12 juin 1998, le prix du Mérite municipal, dans le cadre de la Semaine de la municipalité. Ce prix rend hommage à des personnes et à des organismes communautaires qui oeuvrent de façon exemplaire dans leur communauté locale ou régionale.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Filion (Montmorency) présente une motion concernant sa nomination à titre de membre de la Commission des institutions; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 186, Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale, puis de procéder à l'étude détaillée des projets de loi: n° 438, Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance, et n° 404, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives;
 - la Commission de l'aménagement du territoire, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 427, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les organismes municipaux;
 - la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 430, Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds;
 - la Commission des finances publiques, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 442, Loi sur le regroupement de certaines sociétés d'État.
-

M. le Président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira afin d'entendre des témoins relativement au projet groupe-traction-moteur électrique.

5 juin 1998

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Ménard, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 443, Loi modifiant le Code de procédure civile en matière notariale et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 443 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 443 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

Adoption

M. Ménard, ministre responsable de l'application des Lois professionnelles, propose que le projet de loi n° 406, Loi modifiant le Code des professions, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 406 est adopté.

M. Ménard, ministre responsable de l'application des Lois professionnelles, propose que le projet de loi n° 433, Loi modifiant le Code des professions concernant le titre de psychothérapeute.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 433 est adopté.

Adoption du principe

M. Perreault, ministre d'État à la Métropole, propose que le principe du projet de loi n° 447, Loi

5 juin 1998

concernant certains équipements de la Ville de Montréal, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 447 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 447 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

À 12 h 58 sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 9 juin 1998, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU